

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 24	Votants : 33
Date de la convocation : 12/12/2024			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2024			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, FAYAT Marie-Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, CHEVALLIER Jean-Marie, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GATUINGT Jean-Christophe, ZAURIN Rose-Marie, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme COGET Charline à Mr BELHOMME Jean-Michel Mme PAGES Caroline à Mr CHAPLET Olivier Mr DEVAUX Etienne à Mme LE GALLOUDEC Patricia Mme GRYMONPREZ Martine à Mme FAYAT Marie-Annick Mme GOUBERT Fanny à Mme PREVOT Isabelle Mr HEESTERMANS Jacques à Mr DUVAL Jean-Louis Mme DUCRET Frédérique à Mme PECULIER Charlyne Mr SABAS Marvin à Mr POIRIER Vijay-Damien Mme LABERTRANDIE Lydia à Mr BOSQUILLON Christophe			
Membres excusés :			
VIJAY-DAMIEN POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : SERVICE URBANISME ET FONCIER - CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AD 86 SISE RUE DES GLYCINES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-22,
 Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
 Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur,
 Vu le Plan Local de Développement Durable communal en vigueur,
 Vu la demande des riverains de la parcelle communale cadastrée AD 86 sise rue des Glycines,
 Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale en date du 15 novembre 2024,
 Vu les échanges intervenus avec les propriétaires riverains intéressés d'acquérir la parcelle communale nue classée en zone naturelle inconstructible,
 Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 21 novembre 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Mr BELHOMME Jean-Michel,

Considérant les caractéristiques et de la situation de la parcelle cadastrée section AD numéro 86 à usage d'espace vert,

Considérant l'intérêt commun de certains riverains et de la commune sur le devenir privatif de ce foncier naturel inconstructible,

Considérant la consultation à réaliser en vue de la cession de ladite parcelle conditionnée au maintien de la parcelle en espace naturel et l'entretien renforcé du chêne protégé au titre du patrimoine végétal au prix net vendeur minimal de 15 000€ au mieux offrant,

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle AD 86, en ce qu'elle n'est plus utilisée par le public, et d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.

Article 2 : **APPROUVE** la cession de la parcelle du domaine privé communal cadastrée section AD numéro 86 d'une contenance de 311 m² et supportant un chêne remarquable protégé au document d'urbanisme opposable.

Article 3 : **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents permettant cette cession ;

Article 4 : **DIT** que Maître Thibault ROLLET, Notaire associé de la SAS « VANYSACKER - ROLLET & Associés », domicilié 2, route de Saint-Leu sera chargée de la vente pour la commune.

Article 5 : **DIT** que les recettes en résultant seront imputées sur les crédits prévus au budget principal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER

Date de signature : 24/12/2024

Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET



Signé électroniquement par : Olivier CHAPLET

Date de signature : 24/12/2024

Qualité : Le Maire